



Déclaration du syndicat CGT-Environnement sur le projet de Contrat d'Objectifs et de Performance de l'OFB, présenté au Comité Technique le 23 novembre 2021

Le COP va constituer le socle de référence de l'OFB pour les 4 années à venir. Il définit des objectifs nombreux et ambitieux, ce qui constitue à la fois sa force et sa faiblesse. Avec une certaine habileté rédactionnelle, il mentionne les améliorations recherchées, mais sans jamais s'engager sur des réalisations mesurables. Surtout, **il évite constamment la question des moyens humains nécessaires, ou des évolutions réglementaires indispensables** à des véritables progrès dans la préservation de la Biodiversité. On nous répondra qu'il ne s'agit pas d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens. Certes ! Mais un document si « prudent » sur les objectifs à atteindre en 2025 ne nous aidera pas à obtenir des moyens supplémentaires auprès de nos ministères de tutelle.

En termes de « mobilisation citoyenne », dont l'OFB veut faire sa marque de fabrique, nous constatons que les écarts entre les promesses du COP et les actes concrets sont abyssaux :

- 1) On projette de créer **800 aires éducatives**, mais on n'a pu dégager jusqu'à présent - et à grand peine - que 2 postes permanents pour gérer de programme « phare » ;
- 2) **L'OFB est absente des débats publics** organisés par l'Etat sur les grands projets d'aménagement ou d'activité, comme ce fut le cas pour la Montagne d'Or en Guyane. Pour 2022, l'OFB continue de faire l'autruche, refusant d'informer le public sur les enjeux de biodiversité dans le cadre du projet éolien au large de l'île d'Oléron, pourtant situé dans un Parc Naturel Marin et des sites Natura 2000 ;
- 3) Les documents administratifs et techniques produits par l'OFB sont **difficilement accessibles au public**, qui ne s'est toujours pas doté d'un Répertoire des Informations Publiques (RIP) bien que cela soit exigé par la Loi.

Le cas du **domaine marin** est particulièrement révélateur des lacunes du COP :

- Dès l'introduction, **les enjeux spécifiques de la biodiversité marine sont sciemment noyés** dans des considérations générales. Nulle part on ne rappelle que la France est constituée à près de 95% de milieux marins.
- **Lorsqu'il est question de l'Outre-mer**, auquel une annexe est uniquement consacrée, on omet de mentionner que les territoires ultra-marins sont presque tous insulaires, à l'exception de la Guyane, donc composés essentiellement de mer et d'océan.
- **En termes de Connaissance des milieux marins**, il n'est pas fait mention de la contribution des PNM et autres Aires Marines Protégées, pourtant fondamentale dans tous leurs plans de gestion.
- **En termes de partenariats scientifiques**, le COP oublie de mentionner le CNRS et les universités, qui sont pourtant des acteurs incontournables de la recherche française. Au

contraire, la part belle est faite à l'Ifremer, avec lequel l'OFB entretient une relation du genre « je paie, donc j'existe », non dépourvue de conflits d'intérêt.

- **En termes de gestion d'espaces protégés**, le COP élude que cette compétence est essentiellement marine, les Réserves Naturelles de Chasse et de Faune Sauvage ne mobilisant que quelques demi-postes, tandis que les PNM, sites Natura 2000 en mer et autres AMP requièrent des effectifs considérables.

Voilà donc quelques exemples des lacunes criantes de ce COP dans le domaine marin, qui reflètent bien **la méconnaissance, voire le mépris de certains de nos directeurs**. Une dernière preuve s'il en faut : le Délégué « mer et littoral » de l'OFB a aussi en charge la gestion du site de Brest, comportant 3 bâtiments et 80 agents. Un signe de plus que notre direction générale ne prend pas la dimension marine de l'OFB au sérieux.

Ainsi, plutôt qu'une intégration dans une culture et surtout des valeurs communes, **l'OFB projette de poursuivre son chantier de désintégration des compétences des établissements précédents**. Ce contrat mettra le coup de grâce aux avancées obtenues au fil de nombreuses années par l'Onema, l'ONCFS, l'AAMP, etc., sans capitaliser sur leurs savoir-faire respectifs pour préserver les espèces et milieux naturels.

Enfin, le COP ambitionne de faire de l'OFB un établissement exemplaire à tous les niveaux, y compris en référence aux objectifs de développement durable. Mais l'état déplorable dans lequel sont laissés certains de nos locaux souligne là encore le décalage entre l'affichage et les actes.

Pour conclure, nous avons affaire à un document de haut vol, écrit par des gens exceptionnels, mais **qui restera un exercice de style tant qu'on n'y inclura pas des objectifs pertinents et mesurables, avec une évaluation des moyens internes nécessaires pour les atteindre**. Dans l'état, nous ne pouvons bien-sûr que voter contre ce COP.